

OFFRE D'EMPLOI

La Municipalité de Sainte-Justine est à la recherche d'un candidat pour combler le poste
« Journalier »

Principales fonctions

Les fonctions et responsabilités prévues par le présent contrat sont les fonctions et responsabilités usuelles déléguées par l'inspecteur municipal au journalier à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Justine. Lors de l'absence de l'inspecteur municipal, il sera responsable des opérations à l'usine de pompage et de l'usine d'épuration.

Exigences

Secondaire V, posséder un permis de conduire valide classe 3 et être titulaire d'une carte de l'ASP construction.

Posséder une carte de compétence comme opérateur de réseau de distribution de l'eau potable ou son équivalent, détenir un certificat de formation SIMDUT, avoir suivi une formation en espace clos et de travaux en tranchée ainsi qu'une carte d'opérateur de machineries lourdes seront considérés comme des atouts.

Au besoin, le candidat retenu devra s'engager à suivre les formations pertinentes à l'emploi.

Conditions diverses

Aptitude à travailler en équipe, capacité de rédaction de rapport, de communication, d'objectivité et de discernement, aptitude à planifier et à organiser.

Capacité de travailler au public et faire preuve de diplomatie.

Connaissance générale en informatique.

Être en bonne santé et capable d'effectuer des travaux manuels, de travailler dans des positions et des conditions climatiques difficiles et de soulever des poids.

Disponibilité lors de situations d'urgence le soir et la fin de semaine.

Une expérience dans le domaine sera considérée comme un atout.

Conditions de travail

Ce poste est un emploi à temps plein saisonnier sur une base de 40 heures par semaine avec une possibilité de prolongement pour l'entretien des chemins d'hiver.

Le salaire sera à déterminer selon les compétences et l'expérience.

Le début de l'emploi est prévu pour le mois de juillet 2018.

Le candidat retenu sera soumis à une période de probation de 1 an.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 9 juillet 2018 à 16h à:

Municipalité de Sainte-Justine
Poste Journalier
167, route 204
Sainte-Justine, G0R 1Y0

L'emploi du masculin ne sert qu'à alléger le texte.